# Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
# Maison du Gruyère, Pringy, lundi 11 décembre 2023 à 19h00

Présidence : Jean-Pierre Doutaz, Syndic

Présents : 74 citoyennes et citoyens (73 jusqu'au point 2.3.2 – Adduction d'eau, secteur Moléson « la Pierre-à-Catillon – le Commun)

Excusés : Mmes Sharon André Clerc, Sandra Bays, Justine Catillaz, Anne-Marie Clément, Romina Domingues, Amandine Pugin et Nathalie Rousseau et MM. Grégory Blajev, Michaël Castella, Michel Gremaud, Claude Gremion, Jean-Louis Jordan, Olivier Mayoraz et Gilles Moret.

Scrutateurs : Jacques Andrey et Julien Firmann

Secrétaire : Daniel Weber

---

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic :**

Mesdames, Messieurs, chères citoyennes, chers citoyens, chers représentants de la presse, j'ai le plaisir de vous saluer au nom du Conseil communal et je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée communale ordinaire du budget 2024. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier La Maison du Gruyère pour la mise à disposition de cette salle.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par :

- La convocation en circulaire tout ménages a été transmise à la poste de Pringy, le mercredi 22 novembre 2023 ;
- Parution dans la feuille officielle No 47 du vendredi 24 novembre 2023 ;
- La convocation a été mise aux 4 piliers publics le vendredi 24 novembre 2023.
- La convocation a été insérée sur le site Internet de la commune et sur iGruyère le mercredi 22 novembre 2023.

Pour votre information, il y a 1'611 citoyens et citoyennes suisses et étrangers au bénéfice d'un permis C et résidant depuis plus de 5 ans dans le canton sans interruption.

Y a-t-il des remarques sur le mode de convocation ?

Comme ce n'est pas le cas, on peut délibérer valablement.

Cette assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

# Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
# Maison du Gruyère, Pringy, lundi 11 décembre 2023 à 19h00

Je vous rappelle que la bande sonore est conservée jusqu'à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée, ensuite de quoi elle sera détruite.

**Représentants de la presse :**
Mme Xavier Schaller pour le journal La Gruyère ;

**Nomination des scrutateurs :**

Je demanderais à Messieurs **Jacques Andrey** et **Julien Firmann** de fonctionner comme scrutateurs.

Il est dénombré au total **74 citoyennes et citoyens** présents à cette assemblée.

**Les personnes suivantes se sont excusées :**

Mmes Sharon André Clerc, Sandra Bays, Justine Catillaz, Anne-Marie Clément, Romina Domingues, Amandine Pugin et Nathalie Rousseau et MM. Grégory Blajev, Michaël Castella, Michel Gremaud, Claude Gremion, Jean-Louis Jordan, Olivier Mayoraz et Gilles Moret.

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 22 mai 2023 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet www.gruyeres.ch)

2. Budget communal 2024
   - 2.1. Rapport de la Commission financière ;
   - 2.2. Budget de résultats ;
   - 2.3. Investissements ;
     - 2.3.1. Réfection d'une paroi berlinoise, parcelle no 530 – Route du Moléson
     - 2.3.2. Adduction d'eau, secteur Moléson « La Pierre-à-Catillon – Le Commun »
     - 2.3.3. Chalet du Haut-de-la-Joux : réfection du chemin d'accès et remise en état du pâturage à la suite de dégâts naturels, crédit additionnel
     - 2.3.4. Bâtiments de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers : pose de panneaux photovoltaïques
   - 2.4. Approbation des budgets communaux de résultats et des investissements

3. Budget 2024 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public
   - 3.1. Rapport de la Commission financière ;
   - 3.2. Budget de résultats ;
   - 3.3. Investissements

3.3.1. Acquisition d'une table magique « Tovertafel »
3.3.2. Remplacement des fenêtres face « Moléson » et face « Bulle »

3.4. Approbation du budget de résultats et des investissements

4. Règlement de l'Accueil extrascolaire de Gruyères : présentation des modifications et approbation

5. Association de communes Mobul – Adhésion : présentation et approbation des statuts

6. Association Bassins Versants Haute-Gruyère – Création : présentation et approbation des statuts

7. Constitution d'un droit de superficie (DDP) entre la commune de Gruyères et la Fondation Clos-Fleuri

7.1. Rapport de la commission financière
7.2. Présentation et financement
7.3. Approbation

8. Divers.

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consignés dans une brochure disponible à l'administration communale, sur le site internet www.gruyeres.ch et sur l'application iGruyère dix jours avant l'assemblée communale.

Le Conseil communal

Mesdames et Messieurs, chacune et chacun a reçu l'ordre du jour et a pu le lire dans les documents que je viens de vous citer. Je ne vais donc pas en faire la lecture.

**Toutefois, le Conseil communal vous propose une modification de l'ordre du jour, à savoir le retrait du point 7 : constitution d'un droit de superficie (DDP) entre la Commune de Gruyères et la Fondation Clos-Fleuri.**

En effet, quelques compléments principalement d'ordre financiers, doivent encore être apportés et ainsi instrumenter le dossier. Au nom de la commission financière et de la Fondation Clos Fleuri qui est informée et le comprend, le Conseil communal vous demande de retirer ce point de l'ordre du jour. Il est reporté à une prochaine assemblée communale, soit en principe à l'assemblée de printemps 2024.

Pas de question ni de remarque.

**Décision : L'assemblée communale accepte à l'unanimité le retrait du point 7 de l'ordre du jour.**

# Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
# Maison du Gruyère, Pringy, lundi 11 décembre 2023 à 19h00

**Point 1 de l'ordre du jour**
**Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 22 mai 2023**

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** : je rappelle que le procès-verbal a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et mis sur le site internet dès son approbation par le Conseil communal avec la mention provisoire.

Y aurait-il des remarques ?

**S'il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal, celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 22 mai 2023 sont priés de se prononcer en levant la main.**

**Décision : Le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 22 mai 2023 est accepté à l'unanimité. Sa bande sonore peut être détruite.**

**Point 2 de l'ordre du jour**
**Budget communal 2024**

**Point 2.1 de l'ordre du jour.**
**Rapport de la commission financière.**

**M. Claude Clément, Président de la commission financière :** conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie les mardis 14 novembre et 5 décembre 2023 à la salle du Conseil communal de Gruyères. Elle a eu des discussions constructives avec les Conseillers communaux principalement concernés ainsi qu'avec M. Jean-Daniel Chassot, boursier communal.

Voici les points principaux qui ont retenu notre attention :

- **Charges**

Une participation à Mobul de CHF 11'205.00 est prévue. La Commission financière voit l'entrée dans Mobul comme une réelle plus-value qui permettra à la Commune de bénéficier de nombreuses subventions pour le développement de la mobilité douce sur son territoire.
Le fonctionnement de la corporation forestière n'est pas encore optimal : au lieu d'une péréquation des recettes, c'est un retour à la situation de 2022 avec un déficit de CHF 20'000.00 qui est prévu.
Un montant de CHF 55'000.00 est prévu pour étudier les rénovations nécessaires ainsi que celles qui sont souhaitables à l'Hôtel de Ville.

- **Produits**

La Commission financière demande que le bail de l'Hôtel de Ville soit revu dès à présent et adapté aux conditions appliquées dans la branche « hôtellerie/restauration ».
Les estimations des rentrées de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les mutations sont prudentes.

Chères citoyennes et chers citoyens, compte tenu de ces informations, nous vous recommandons d'accepter le budget de résultat 2024 de la commune de Gruyères qui présente un excédent de recettes de CHF 258 408.00.

## Point 2.2 de l'ordre du jour.
## Budget de résultats

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic :** pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, je devrais donner la parole à la responsable du dicastère des finances, Mme. Justine Catillaz. Celle-ci étant malade et par conséquent, absente, je passe la parole à Mme Catherine Bussard, Vice-syndique, pour la lecture du rapport préparé par la responsable des finances et au besoin, notre caissier, M. Jean-Daniel Chassot est à disposition pour répondre à des questions plus pertinentes.

**Catherine Bussard,Vice-syndique :** en préambule, je remercie les membres de la nouvelle commission financière pour leurs remarques et questions pertinentes concernant l'établissement de ce budget 2023. Je les remercie pour leur rapport circonstancié.

Résultats

| *Dicastère* | *Budget 2024* | | | | *Budget 2023* | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Charges | | Revenus | | Charges | | Revenus | |
| Administration générale | CHF | 996'997 | CHF | 80'396 | CHF | 977'735 | CHF | 76'500 |
| Ordre et Sécurité publique | CHF | 285'767 | CHF | 76'440 | CHF | 259'408 | CHF | 76'440 |
| Formation | CHF | 3'559'351 | CHF | 468'570 | CHF | 3'385'238 | CHF | 678'830 |
| Culture, Sports et Loisirs | CHF | 454'639 | CHF | 22'000 | CHF | 383'649 | CHF | 39'206 |
| Santé | CHF | 1'138'421 | CHF | 11'000 | CHF | 1'038'679 | CHF | 24'311 |
| Prévoyance sociale | CHF | 1'167'812 | CHF | 2'000 | CHF | 1'133'824 | CHF | 2'000 |
| Trafic et télécommunications | CHF | 1'515'419 | CHF | 797'644 | CHF | 1'400'919 | CHF | 784'234 |
| Environnement | CHF | 1'505'511 | CHF | 1'263'315 | CHF | 1'791'840 | CHF | 1'497'409 |
| Economie publique | CHF | 561'263 | CHF | 129'772 | CHF | 603'966 | CHF | 246'546 |
| Finances et Impôts | CHF | 370'391 | CHF | 8'962'842 | CHF | 297'808 | CHF | 8'034'683 |
| *Total* | CHF | 11'555'571 | CHF | 11'813'979 | CHF | 11'273'066 | CHF | 11'460'159 |
| *Résultat* | *CHF* | *258'408* | | | *CHF* | *187'093* | | |

Voici à présent, le compte de résultats, présenté sous sa forme fonctionnelle, c'est-à-dire par chapitre et dicastères.

Le budget 2024 de résultats de la commune de Gruyères à des charges qui se montent à **11'555'571** de francs pour des revenus qui s'élèvent à **11'813'979** de francs. Ainsi il est excédentaire de **258'408 francs** car les bénéfices liés aux parkings de Gruyères ne peuvent plus être mis en réserve depuis 2021 avec l'introduction du nouveau plan comptable (MCH2). En outre, nous puisons

dans la réserve de réévaluation (liée à MCH2) un montant annuel de 451'431 francs. Cette réserve sera obligatoirement amortie en 2030. En 2023, le budget présentait, lui aussi, un bénéfice d'environ 187'000 francs pour les mêmes raisons.

Commençons par l'analyse par nature de ce budget

## Budget 2024 – Compte de résultats par nature

| *CHARGES* | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | | 2024 | | 2023 | Différence |
| Charges de personnel | CHF | 1'728'336 | CHF | 1'582'797 | 9% |
| Charges de biens et services | CHF | 2'237'487 | CHF | 2'086'308 | 7% |
| Amort. du patrimoine administratif | CHF | 1'059'044 | CHF | 1'049'355 | 1% |
| Charges financières | CHF | 108'512 | CHF | 117'398 | -8% |
| Attrib. fonds et financements spéciaux | CHF | 112'900 | CHF | 250'000 | -55% |
| Charges de transferts | CHF | 6'039'227 | CHF | 5'707'179 | 6% |
| Charges extraordinaires | CHF | 13'000 | CHF | 252'881 | -95% |
| Imputations internes | CHF | 257'065 | CHF | 227'148 | 13% |
| ***Total*** | ***CHF*** | ***11'555'571*** | ***CHF*** | ***11'273'066*** | 3% |

Vous constatez les principaux comptes de charges. Vous noterez une augmentation **des charges salariales** de la main d'œuvre communale (MOC) par rapport à 2023 car nous avons budgétisé le futur engagement d'une personne polyvalente à 100% réparti dans la police (10%), le parking (40%), l'édilité (40%) et la déchèterie (10%).

Il y a une augmentation **des charges de biens et services** due à l'augmentation de certains postes citons par exemple les augmentations des montants de l'électricité ainsi que l'entretien du réseau d'eau et d'épuration.

La diminution dans le chapitre « **charges extraordinaires** » s'explique par le retraitement des attributions à la réserve de réévaluation MCH2 sous fonction '9900 - postes non ventilables' dans le budget de résultats.

## Budget 2024 – Compte de résultats par nature

| *PRODUITS* | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | | 2024 | | 2023 | Différence |
| Revenus fiscaux | CHF | 7'385'800 | CHF | 6'973'800 | 6% |
| Taxes et redevances | CHF | 2'111'900 | CHF | 2'189'500 | -4% |
| Revenus financiers | CHF | 672'013 | CHF | 644'032 | 4% |
| Prélev. fonds et financements spéciaux | CHF | 108'854 | CHF | 142'090 | -23% |
| Revenus de transfert | CHF | 826'739 | CHF | 832'158 | -1% |
| Revenus extraordinaires | CHF | 451'431 | CHF | 451'431 | 0% |
| Imputations internes | CHF | 257'242 | CHF | 227'148 | 13% |
| ***Total*** | ***CHF*** | ***11'813'979*** | ***CHF*** | ***11'460'159*** | 3% |
| ***Résultat*** | ***CHF*** | ***258'408*** | ***CHF*** | ***187'093*** | |

Concernant les produits par nature, les revenus fiscaux augmentent de 6% ce qui représente une augmentation de 412'000 francs.

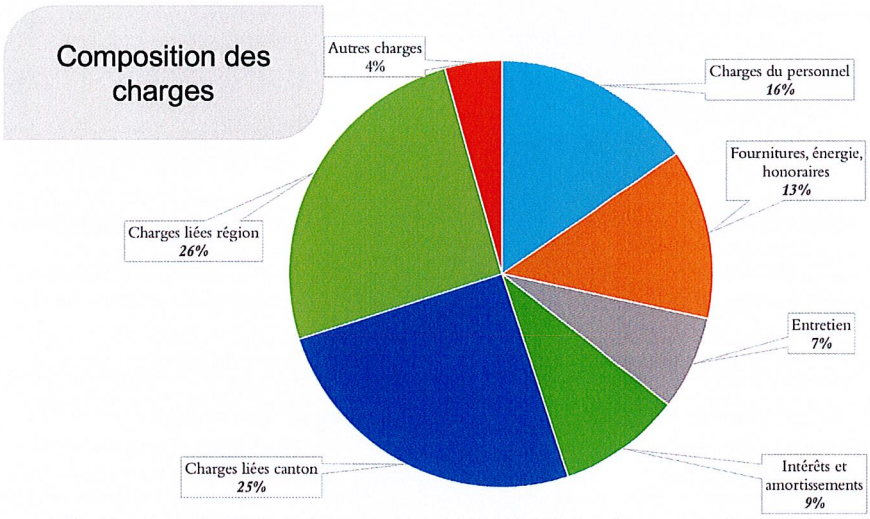


Vous pouvez constater par ce camembert, la composition des charges en %. Les charges liées régionales et cantonales pèsent pour plus de la moitié sur notre ménage communal. la commune doit à nouveau faire face à une augmentation d'environ 332'000 francs des charges liées régionales et cantonales par rapport au budget 2023. Les postes suivants sont particulièrement touchés : scolarité obligatoire, écoles spécialisées, frais d'accompagnement EMS, service d'aide et soins à domicile et la participation au trafic régional.
La MOC représente 16% (même pourcentage pour le budget 2023). Le troisième poste le plus important est les fournitures, énergie et honoraires pour 13%.

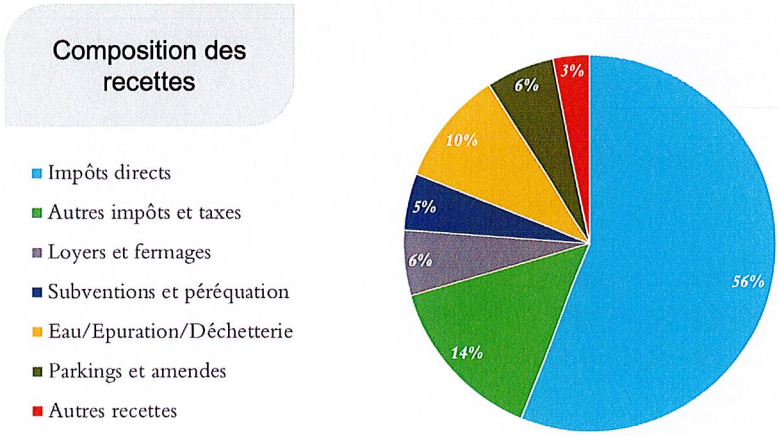


Comme chaque année, plus de la moitié des produits proviennent de l'impôt sur les personnes physiques, de la contribution immobilière, des impôts sur gains immobiliers etc. Pour le budget 2023, les impôts directs s'élèvent à 56% de la part totale (54% pour le budget 2023). Les taxes, ainsi que les impôts

des personnes morales totalisent 14% (similaire à 2023) et les loyers de notre patrimoine représentent 6% des recettes (similaire à 2023).

Je ne vais m'attarder uniquement sur les rentrées ou sorties extraordinaires budgétées dont les dépenses nouvelles.

Points principaux

| Chapitre | Numérotation | Informations |
|---|---|---|
| 0 | 0220.3101.05<br>0220.3130.00 | Livre Gruyères<br>Travaux d'archivage |
| 2 | 2170.3130.06<br>2190.3113.00 | Rénovation toiture halle de gym<br>Acquisition ordinateurs |
| 3 | 3290.3101.00<br>3290.3636.03<br>FFFF.3636.02<br>3410.3140.03<br>3410.3636.02 | Achat œuvre d'art<br>Contribution 55e anniversaire jumelage avec Renaison<br>Augmentation des subventions extraordinaires<br>Remplacement d'une porte à la buvette du foot<br>Subvention extraordinaire rénovation du chalet du Poyet |

**Dans le chapitre 0 : Administration générale**
Un montant de 20'000 francs est budgété pour un projet de livre sur Gruyères. C'est un report de montant du budget 2023.

Après une pause de trois ans, il est temps de reprendre les travaux d'archivage pour un montant de 8'000 francs.

**Au chapitre deux : Ecole**
La toiture de la halle de gym a besoin urgemment d'une rénovation. Un montant de 10'000 francs a été budgétisé.

De plus, nous renouvelons notre matériel informatique à 'école avec l'achat de 9 ordinateurs pour remplacer les plus vétustes pour un montant de 14'700 francs.

**Au chapitre 3, culture, sports et loisirs**, vous constatez un montant de 9'000 francs pour l'achat du violoncelle qui sied à l'entrée de la ville de Gruyères.

Il y a aussi une contribution de la commune pour l'organisation du 55e anniversaire du jumelage avec Renaison. La commune participe pour 1/3 comme il y a 10 ans pour le 45e .

La subvention extraordinaire partagée entre les différentes sociétés locales (selon un critère de formation des jeunes) passe de 10'000 francs à 15'000 francs. Cela fait de nombreuses années que cette aide n'avait pas été renchérie.

Un montant de 9'725 francs est budgété pour le remplacement d'une porte anti-feu à la buvette de foot d'Epagny.

Une subvention de 20'000 a été budgétisée en faveur du ski-club Vudallaz. Ce dernier va procéder à de grands travaux de rénovation dans le courant de l'année 2024 de son chalet « Le Poyet ». Cela correspond à environ 10% du montant total des travaux. Ce montant a été décidé en relation avec les autres subventions extraordinaires données aux sociétés locales ces dernières années.

Points principaux

| *Chapitre* | *Numérotation* | *Informations* |
|---|---|---|
| 3 | 3420.3140.00 | Amélioration des espaces verts |
| 6 | 6150.3111.00 | Achat véhicule léger |
| | 6150.3111.01 | Achats d'outillages |
| | 6155.3101.00 | Signalisation parking + horodateur |
| | 6155.3141.02 | Entretien et réparation au P1 |
| 7 | 7101.3101.00 | Compteurs à changer |
| | 7101.3143.00 | Entretien annuel du réseau + installations de 2 turbidimètres |
| | 7201.3143.01 | Révision et mise à jour du PGEE |
| | 7201.4240.03 | Diminution de la taxe de base |

Finalement dans ce chapitre apparaît aussi un montant de 13'000 pour l'amélioration et l'embellissement des espaces verts qui consisteront notamment à planter des fruitiers.

Chapitre 4 et 5 : ce sont des charges liées et les augmentations ont été évoquées précédemment.

**Au chapitre 6 : les routes**
Nous envisageons l'achat d'un véhicule léger trois roues pour l'édilité de 10'000 francs. C'est pertinent car nos équipes sont souvent dispatchées sur plusieurs chantiers et il manque un véhicule utilitaire.
Dans les achats de fournitures et outillages, outre les achats récurrents et une boîte à outils, nous avons besoin d'un poste à souder pour un montant de 17'500 francs.

**Dans le chapitre des parkings**
Nous voulons améliorer la signalisation des parkings et nous avons une offre pour 29'400 francs. Dans ce même un compte, nous allons investir 10'000 francs pour un horodateur qui sera installé à la rte de l'aérodrome et permettra aux camping-cars de payer leurs nuitées. Ceci réguler, le nombre de camping-cars présents sur le site de Gruyères.
Nous avons aussi budgétisé un montant de 53'000 francs pour la réparation et le marquage du parking P1 à Gruyères.

**Dans le chapitre 7 des eaux**
Il y a 80 compteurs à 180 francs à changer. Cela se chiffre à 14'400 francs. Le solde ce sont les diverses fournitures.
Dans le compte 7101.3143.00 : Outre l'entretien essentiel et annuel du réseau d'un montant d'environ 135'000 francs, il y a des travaux nécessaires comme l'installation de 2 turbidimètres pour 25'000 francs.
L'année passée, nous vous annoncions l'augmentation du prix de l'eau pour que ce chapitre déficitaire soit équilibré. Suite aux réévaluations des réserves et à un nouveau calcul conseillé par la fiduciaire, nous avons suffisamment pour supporter les charges et ne pas avoir à augmenter le prix de vente de l'eau.

Au chapitre des eaux usées, nous devons réviser et mettre à jour notre Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pour un montant de 49'200 francs. Sont aussi budgétisé une chambre d'eau claire à la porte du Belluard pour 12'500, raccordement séparatif le Creux : étude de faisabilité et avant-projet pour 13'500 francs.

Tout comme le chapitre 71, le chapitre 72 doit être équilibré. Depuis MCH2, la réserve liée à la taxe de base peut être utilisée uniquement pour les amortissements et les intérêts des investissements et non le montant total. C'est pourquoi, le montant de la taxe de base des propriétaires va diminuer d'environ 50%. Le nouveau tarif est de 0.14 francs par m2.

Points principaux

| *Chapitre* | *Numérotation* | *Informations* |
|---|---|---|
| 7 | 7900.3132.01<br>7900.3132.03 | Honoraires pour finaliser le PAL<br>Frais de procédure et avis de droit |
| 8 | 8400.3130.10 | Film promotionnel |
| 9 | 9100.4000.00<br>9100.nnnn.xx<br>9630.3144.80<br><br>9631.3144.00 | Impôts PP<br>Autres impôts: moyenne des dernières années<br>Mise en conformité raccordement électrique Camping des Sapins<br>Etude pour rénovation intérieure de l'Hôtel-de-Ville |

Dans le chapitre de l'aménagement du territoire, à noter un montant de 47'100 francs pour des investigations techniques légales et les honoraires de notre urbaniste. Ces montants sont indispensables pour finaliser le PAL. Dans la même veine, nous avons ajouté un montant de 12'000 francs pour les frais de procédure et des potentiels avis de droit.

**Dans le chapitre 8 économie**, nous avons budgété un montant de 10'000 francs pour finaliser un film promotionnel sur notre commune.

**Au chapitre 9 Finances et impôts**
Selon les projections et estimations, les recettes d'impôts des personnes physiques devraient augmenter de 220'000 francs par rapport au budget 2023 pour atteindre 4,72 mio. Les autres impôts des personnes physiques augmentent aussi hormis sur les impôts à la source. Nous avons tablé sur les chiffres des comptes 2022.[1]

A savoir que les recettes d'impôt sont estimées sur la base de la planification de l'Etat ainsi que sur la moyenne des 5 dernières années pour les impôts conjoncturels. Nous sommes toujours prudents dans nos prévisions.

Au compte 9100.4010.00, Les impôts sur les personnes morales devraient aussi augmentés par rapport à nos projections du budget 2023.

Nous recevrons dès l'année 2024 plus de la péréquation financière intercantonale alors que ces dernières années ces recettes avaient diminuées.

La commune investit dans son patrimoine financier en mettant en conformité le raccordement électrique au Camping les Sapins pour un montant de 24'000 francs. Elle budgétise aussi un crédit d'étude de 55'000 francs pour le projet global de rénovation de l'Hôtel de Ville à Gruyères.

Je remercie le grand travail de mes collègues ainsi que de la caisse. Je suis à votre disposition pour vos questions. Merci pour votre écoute.

**Questions** :

**M. Michel Ruffieux** rappelle le vote il y a deux ans, concernant l'externalisation du service de police arguant que cette solution allait coûter moins cher. Il dit être très étonné d'apprendre que la commune va augmenter le personnel de police de 10 %. Il peine à comprendre la vision du Conseil communal.

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** explique que l'année 2023 a connu un record de fréquentation en termes de visiteurs. La décision prise d'externaliser le service de police arriva en pleine période de COVID.

**Pierre Lombardo** souligne que des citoyens lors de la dernière assemblée communale, ont demandé plus de sécurité. Il faut une personne qui peut intervenir de manière plus efficace que la commune peut observer avec les agents Securitas. Il précise que l'opération ne va pas forcément coûter plus cher, puisque ce 10 % sera compensé par une diminution de l'engagement de

la société Securitas. La commune doit encore se doter d'une personne offrant plus de flexibilité les jours de forte affluence.

**M. Michel Ruffieux** prend acte qu'avec ce 10 % supplémentaire, le service de police aura plus de flexibilité. Il note toutefois qu'il y a deux ans, le Conseil communal avait vendu le contraire à l'assemblée communale.

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic**, confirme que l'opération financière au niveau du budget sera quasiment blanche ; l'engagement de ce 10 % sera compensée par une diminution des heures effectuées par Securitas. Par ailleurs, l'externalisation a montré ses limites après deux années de fonctionnement. Cependant, il assure que la volonté du Conseil communal est de conserver l'externalisation.

**M. Fabrice Ruffieux** a retenu le projet du Conseil communal d'élaborer un film promotionnel. Il craint que cette initiative attire encore plus de touristes dans la cité de Gruyères avec la problématique des parkings. Il aimerait connaître le concept de signalisation prévu, car il ne souhaite pas revivre le triste été qu'il a passé à cause des cohortes de touristes.

**Pierre Lombardo, Conseiller communal responsable du tourisme,** précise que le Conseil communal et la commission de police sont en train d'élaborer un concept de parking pour tenter de remédier à cette problématique. Il souligne qu'une partie du problème pourrait être réglée si la commune pouvait construire le P3.

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** : le film promotionnel ne sert pas qu'à faire venir des visiteurs à Gruyères. Gruyères connait une notoriété importante et reçoit régulièrement des délégations importantes de l'étranger ou de Suisse. Il faut souvent présenter la commune de Gruyères. L'objectif est de présenter notre commune avec une dynamique différente.

En réponse au souci de citoyennes et citoyens concernant les problèmes de parcages récurrents à Gruyères et Pringy entre autres, des solutions en concertation avec la Maison du Gruyère et la Préfecture de la Gruyère ont pu aboutir par un parc provisoire à Pringy. Des discussions ont eu lieu avec le SECA, Mme Giancarla Papi pour engager, bien que le PAL ne soit toujours pas approuvé, des démarches en vue de la réalisation d'une partie du projet des parkings de Gruyères soit dans un premier temps, la réalisation du P3 à Gruyères (aire de stationnement passant de 130 places à 210 + 10 places pour les cars). Toutefois ceci engendrera encore des mandats à attribuer, un permis de construire et des décisions validées par l'assemblée communale.

Le Conseil communal prend ce problème à bras-le-corps, mais il y a des procédures à respecter.

**Point : 2.3 de l'ordre du jour,**
**Investissements**

**Rapport de la commission financière :**
**M. Laurent Karth, membre de la commission financière :** conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie les mardis 14 novembre et 5 décembre 2023 à la salle du Conseil Communal de Gruyères. Elle a eu des discussions constructives avec les Conseillers Communaux principalement concernés ainsi qu'avec M. Jean-Daniel Chassot, boursier communal.

Voici les points principaux qui ont retenu notre attention :

- Un investissement de CHF 560 000.00 est prévu pour la réfection d'une paroi berlinoise à la route du Moléson. Ces travaux sont une nécessité pour garantir la sécurité en cas de précipitations abondantes.
- Un investissement de CHF 168 000.00 est prévu pour l'ajout d'une hydrante à la station de funiculaire de Moléson – Village ainsi pour le raccord des alpages des Reybes et du Commun. La Commission financière soutient cet investissement qui permettra de remplir les conditions de défense incendie.
- Un investissement de CHF 315 000.00 est prévu pour la réfection du chemin d'accès et la remise en état du pâturage du Chalet du Haut-de-la-Joux. La Commission financière soutient cet investissement : il ne s'agit que d'un crédit complémentaire pour des travaux déjà commencés et un tel crédit permet de bénéficier de subventions cantonales.
- Un investissement de CHF 144 000.00 est prévu pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers. La Commission financière encourage la Commune à trouver des solutions pour maximiser son autoconsommation. Elle soutient ce projet pour des motivations environnementales et d'exemplarité.

**La commission financière vous recommande d'accepter ces investissements.**

**Point : 2.3.1 de l'ordre du jour,**
**Réfection d'une paroi berlinoise, parcelle no 530 – Route du Moléson**

**Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable des infrastructures** : cette paroi berlinoise a été construite en 1991, après les crues du 29 juillet 1990 sur la commune de Gruyères. Elle se trouve en bordure du ruisseau de l'Albeuve et de la route cantonale montant à

Moléson-sur-Gruyères. Elle présente maintenant un état alarmant. Il s'agit de conforter cette paroi afin d'éviter que le glissement à l'arrière s'active et vienne obstruer l'Albeuve qui déborderait alors sur la route cantonale sur des centaines de mètres avec des dégâts conséquents et potentiellement des problèmes au village de Pringy ; l'activation du glissement pourrait également mettre en danger des habitations à Moléson-sur-Gruyères par extension vers l'amont.

La variante choisie est le clouage de la paroi par emmaillotage avec un filet métallique. L'ouvrage actuel reste en place, il est juste renforcé par le clouage. Au niveau de l'aspect, le clouage et le treillage sont peu visibles surtout que la végétation recouvrira le tout après quelques temps.

Réfection d'une paroi berlinoise – Route de Moléson

Exemple d'une réalisation par emmaillotage…

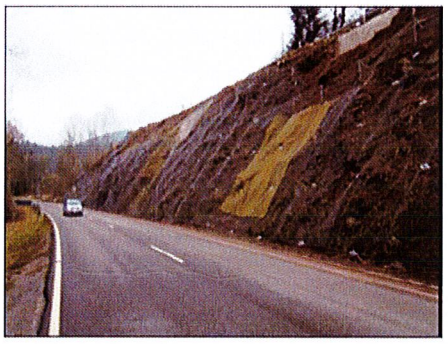

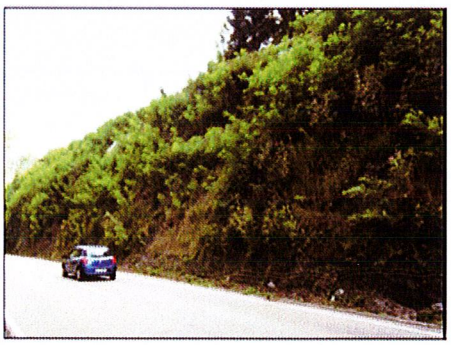

… recouverte par la végétation après quelques temps

**Détail de l'investissement :**

| | |
|---|---|
| Coût global des travaux, selon offre Abageol | CHF 560'000.00 |
| Subventions (canton + confédération) 67% | CHF 375'200.00 |
| **Montant net après subventions** | **CHF 184'800.00** |
| | |
| Participation du canton (SPC) ---> 50% du solde | CHF 92'400.00 |
| | |
| **Investissement net à charge de la commune :** | **CHF 92'400.00** |

Réfection d'une paroi berlinoise – Route de Moléson

| | |
|---|---|
| ***Financement:*** | ***CHF 92'400.00*** |
| Par les liquidités disponibles ou par emprunt en cas de nécessité | |

| | |
|---|---|
| ***Charge financière*** | |
| Charge d'amortissement : (4 %) | CHF 3'696.00 |
| Intérêt en cas d'emprunt : (3 %) | CHF 2'772,00 |
| ***Total*** | ***CHF 6'468.00*** |

Pas de question, la discussion est close.

**Décision : l'assemblée communale approuve l'investissement net à charge de la commune de Gruyères de CHF 92'400.00 pour la réfection d'une paroi berlinoise par 72 oui et 1 abstention.**

**Point : 2.3.2 de l'ordre du jour :**
**Adduction d'eau, secteur Moléson « la Pierre-à-Catillon – le Commun »**

**Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable des infrastructures :** depuis plusieurs années, il n'y a pas de borne hydrante vers le départ du funiculaire à Moléson-sur-Gruyères, ce qui ne remplit pas les conditions de défense incendie.

A la suite d'un contact avec la Fondation Duvillard pour une possible alimentation en eau potable pour le chalet des Reybes, qui se trouve en difficulté d'alimentation en eau, la commune a trouvé intéressant le fait que l'on raccorde les deux alpages, Le Commun et Les Reybes.

Le projet retenu consiste à mettre en place une conduite de distribution d'eau depuis l'hydrante se trouvant en amont du restaurant de la Pierre-à-Catillon, sur une longueur d'env. 380 m, jusqu'à la hauteur du départ des

installations des remontées mécaniques : conduite PE diam. 160 mm, PN 16 avec pose d'une hydrante, traversée de la route cantonale à l'aide d'un forage dirigé, conduite en bordure de la route cantonale pour une grande partie.

Le chalet du Commun sera raccordé par une conduite de distribution d'eau depuis le secteur du départ des installations des remontées mécaniques, cela représente une longueur de 150 m de tuyau pression diam. 63 mm, PN 16.

**Détail de l'investissement :**

| | |
|---|---|
| Travaux, y compris prestations techniques et divers | CHF168'000.00 |
| Subventions AF CH + FR | CHF 115'920.00 |
| ***Investissement net à charge de la commune*** | ***CHF 52'080.00*** |

Nous espérons aussi une subvention de l'ECAB pour la conduite principale et la borne d'hydrante. Par ailleurs, dans la mesure où le projet vise à raccorder deux chalets d'alpage au réseau communal d'eau potable, il est possible d'obtenir des subventions AF.

**Questions :**

**M. Pascal Pasquier** déclare être surpris que le financement ne tienne pas compte d'une participation soit du propriétaire du chalet des Reybes, soit de la commune de Bas-Intyamon.

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** précise que la conduite n'alimente que la commune de Gruyères, que la commune de Bas-Intyamon n'a pas intérêt à raccorder ce chalet, les coûts seraient disproportionnés étant donné que le bassin versant pour ce chalet reste la commune de Gruyères. Par ailleurs, il signale que la commune de Gruyères va livrer de l'eau à ce chalet contre facture.

**Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable des infrastructures** livre encore une information importante, à savoir que c'est le propriétaire du chalet des Reybes qui va financer le raccordement depuis la future borne hydrant jusqu'au bâtiment.

Arrivée de M. Emmanuel Buchs, ancien conseiller communal, ce qui porte à 74 le nombre de citoyennes et citoyens habiles à voter pour cette assemblée à partir de cet instant.

**Décision : l'assemblée communale approuve l'investissement net à charge de la commune de Gruyères de CHF 52'080.00 pour l'adduction d'eau, secteur Moléson « la Pierre-à-Catillon – le Commune » à l'unanimité.**

**Point 2.3.3 de l'ordre du jour :**
**Chalet du Haut-de-la-Joux : réfection du chemin d'accès et remise en état du pâturage à la suite de dégâts naturels, crédit additionnel**

**Monique Durussel Rudaz, Conseillère communale responsable de l'environnement et de l'agriculture :** le pâturage du Haut-de-la-Joux a subi et subit encore d'importants glissements de terrain. Sur la base d'une étude géologique, la corporation forestière Moléson propose des caissons pour stabiliser le terrain le long du chemin donnant accès au chalet. Un crédit d'investissement, voté par l'assemblée communale pour l'exercice 2023, s'élevait à 200.000 francs. Au bénéfice de subventions cantonales à hauteur de 65%, soit 130'000 francs, il restait à charge de la commune un solde de 70'000 francs.

Ce crédit faisait suite à une étude du **bureau Aba-Geol SA en juillet 2022**

Un drainage du pâturage est indispensable. L'étude propose des mesures de stabilisation dont l'élargissement des drainages. L'eau dans le sous-sol est le moteur principal des éboulements. La construction de deux caissons en bois permettra de stabiliser le chemin. Sachant que le terrain continue de bouger tant dans le pâturage que le long du chemin.

Le 15 septembre 2023, la corporation forestière Moléson présente un devis détaillé pour les caissons à construire sur le chemin des Haut-de-la-Joux et les drainages du pâturage.
Ce devis s'élève à CHF 314'730.00.

Au crédit déjà voté au budget 2023, il faudra ajouter un crédit additionnel de 120'000 francs en raison de travaux supplémentaires consécutifs d'un deuxième glissement.

Le Conseil communal vous invite à accepter ce crédit additionnel de 120'000 francs nécessaire pour le drainage du pâturage et l'entretien du chemin du Haut de la Joux.

**Récapitulation :**

L'investissement voté au budget 2023 était de CHF 200'000.00.
Le crédit additionnel que nous vous soumettons ce soir est de 120'000.00.
La Direction des institutions de l'agriculture et des forêts (DIAF) nous confirme un taux de subventionnement de 63% pour cette réfection.

Réfection du chemin d'accès au chalet du Haut-de-la-Joux - Crédit additionnel

| | | |
|---|---|---|
| Crédit additionnel brut: | | CHF 120'000.-- |
| Subvention 65%: | - | CHF 78'000. -- |
| ***Crédit additionnel net:*** | | ***CHF 42'000. --*** |
| Par les liquidités disponibles ou par emprunt en cas de nécessité | | |

| | |
|---|---|
| ***Charge financière*** | |
| Charge d'amortissement : (4 %) | CHF 1'680.-- |
| Intérêt en cas d'emprunt : (3 %) | CHF 1'260.-- |
| ***Total*** | ***CHF 2'940. --*** |

Pas de question, la discussion est close.

**<u>Décision</u> : l'assemblée communale approuve l'investissement net à charge de la commune de Gruyères de CHF 52'080.00 pour l'adduction d'eau, secteur Moléson « la Pierre-à-Catillon – le Commune » à l'unanimité.**

**<u>Point 2.3.4 de l'ordre du jour :</u>**
**<u>Bâtiment de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers : pose de panneaux photovoltaïques</u>**

**Nadine Dafflon, Conseillère communale responsable des bâtiments** : une collectivité publique se doit de montrer l'exemple auprès de ses citoyens par des mesures écologiques et énergétiques. Dans ce contexte, nous vous proposons la pose de panneaux solaires sur les 2 bâtiments cité en titre.

Un entretien des toitures actuelles, changement des plaquettes de vissage etc., va se faire avant la pause des panneaux solaires.

Seul un pan de chaque toiture va être recouvert, ce qui sera suffisant pour notre propre consommation avec un surplus que nous allons exporter.

Pour le bâtiment de l'édilité, des frais supplémentaires sont inclus dans la somme totale du montant de l'investissement proposé. Ceci s'explique par une augmentation de l'introduction électrique actuellement insuffisante pour l'installation des panneaux solaires.

Le Conseil communal souhaite, dans la mesure du possible, et des coûts de production, des panneaux de fabrication suisse. Les onduleurs eux sont fabriqués en Europe ou en Chine.

Il est aussi possible d'avoir également des panneaux chinois moins onéreux.

La Commune privilégierait une installation avec un système de contrôle permettant de vérifier individuellement chaque panneau (productivité, défectuosité etc.).

La garantie du produit dépendra du fournisseur choisi et varie entre celle des panneaux et celle de la productivité. Environ 12 ans pour les panneaux. Garantie de performance de 12 ans à 90 % de la puissance minimale spécifiée et 30 ans à 80 % de la puissance minimale spécifiée.

Le recyclage des panneaux est fait par un acheminement de ceux-ci vers un centre de recyclage adapté.

Des subventions pourront être obtenues d'environ 30% sur acceptation du dossier par Pronovo.

Bâtiments de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers : pose de panneaux photovoltaïques

**Bâtiment édilitaire**

La commune de Gruyères envisage de contacter les entreprises voisines du bâtiment édilitaire pour leur vendre de l'électricité ; cette variante éviterait d'injecter trop de courant dans le réseau.

Bâtiments de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers :
pose de panneaux photovoltaïques

**Ancien bâtiment pompiers**

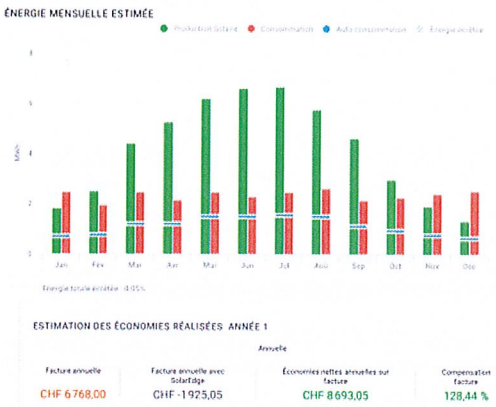


Pour ce bâtiment, le constat est différent dans la mesure où il y a une activité journalière importante.

Pour une durée d'investissement de 25 ans, le rendement serait d'environ CHF 6'000.00 annuellement.

Une offre a été demandée pour l'élaboration de cet investissement mais comme à l'accoutumé, deux voire trois entreprises vont encore être sollicitées pour autant que l'assemblée communale accepte cet investissement.

Bâtiments de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers :
pose de panneaux photovoltaïques

***Bâtiment édilité :***

| | | |
|---|---|---|
| *Entretient de la toiture* | *CHF* | *4'000.--* |
| *Pause de panneaux solaires* | *CHF* | *69'000.--* |
| *Frais annexes et imprévus* | *CHF* | *7'000.--* |
| ***Total*** | ***CHF*** | ***80'000.--*** |

***Bâtiment édilité :***

| | | |
|---|---|---|
| *Entretient de la toiture* | *CHF* | *4'000.--* |
| *Pause de panneaux solaires* | *CHF* | *53'000.--* |
| *Frais annexes et imprévus* | *CHF* | *7'000.--* |
| ***Total*** | ***CHF*** | ***64'000.--*** |
| ***Investissement total :*** | ***CHF*** | ***144'000.—*** |

***Une subvention d'env. 30% pourra être obtenue après acceptation du dossier par Pronovo***

Bâtiments de l'édilité et de l'ancien hangar des pompiers :
pose de panneaux photovoltaïques

| | |
|---|---|
| ***Financement:*** | ***CHF 144'000. --*** |
| Par les liquidités disponibles ou par emprunt en cas de nécessité | |

| | |
|---|---|
| ***Charge financière*** | |
| Charge d'amortissement : (5 %) | CHF 7'200.-- |
| Intérêt en cas d'emprunt : (3 %) | CHF 4'320.-- |
| ***Total*** | ***CHF 11'520. --*** |

**Questions :**

**M. Stéphane Gremion** demande quelle puissance sera installée. De plus, concernant le local qui est loué par la commune, il constate que cette dernière n'a pas de frais particulier ; par conséquent, il est d'avis que le courant pourrait être directement injecté dans le réseau vu que le locataire est censé payer lui-même ses propres frais d'électricité ?

**Nadine Dafflon** précise que le contrat de bail avec la société Gruyère Parapente comprend les frais d'électricité.

**M. Louis Caille** propose à la commune d'installer un compteur électrique séparé afin que le locataire puisse payer lui-même directement sa consommation électrique.

**Nadine Dafflon** précise qu'il n'y a pas de compteur séparé ni pour l'électricité ni pour le chauffage du reste.

**Jean-Pierre Doutaz** rajoute qu'au moment où les pompiers ont quitté le bâtiment, il y avait qu'une seule introduction électrique qui sert à alimenter les deux bâtiments pour le chauffage à distance. Il était, dès lors, difficile de séparer le tableau électrique pour le simple locataire de ce bâtiment parce que le 1er étage est occupé par la commune et que l'éco-presse est également alimentée sur ce canal.

Il était plus simple à l'époque d'établir un contrat de bail charges comprises.

Il reconnait que la question posée par M. Louis Caille est pertinente et que le Conseil communal devra examiner la situation surtout si l'on tient compte des hausses d'électricité annoncées. Le contrat de location devra certainement être réajusté.

La puissance installée est de 54,4 KwH pour le bâtiment édilitaire (surface 240 m2) et de 42,08 KwH pour l'ancien local du feu.

Il note encore que la commune va commander un CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour l'ancien local du feu et que ce dernier est compris dans l'ERE (Espace à réserver aux eaux).

**Décision : l'assemblée communale approuve l'investissement à charge de la commune de Gruyères de CHF 144'080.00 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures du bâtiment édilitaire et sur celui de l'ancien hangar des pompiers par 72 oui et 2 abstentions.**

**Point 2.4 de l'ordre du jour.**
**Vote final des budgets communaux de résultats et des investissements.**

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** : à la suite de toutes les explications données sur l'ensemble des budgets de résultats et des investissements, nous allons procéder au vote final. **Le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter ce budget de résultats et des investissements 2024.**

**Celles et ceux qui acceptent les budgets de résultats qui bouclent avec un bénéfice de CHF 258'408.00 et des investissements reportés et nouveaux qui présentent un excédent de charges nettes de CHF 4'545'500.00 tels qu'ils vous ont été présentés, pour le budget 2024, sont priés de se prononcer en levant la main svp.**

**Décision : Les budgets 2024 de résultats et des investissements sont acceptés par 71 oui et 3 abstentions.**

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour la confiance que vous témoignez envers votre Autorité communale. Croyez qu'elle mettra tout en œuvre pour appliquer ces budgets d'une manière rigoureuse, au profit de notre commune et de ses administrés.

**Point 3 de l'ordre du jour :**
**Budget 2024 du Foyer St.-Germain – établissement médico-social communal de droit public**

**3.1 de l'ordre du jour :**
**Rapport de la Commission financière ;**

**M. Sven Romanens membre :** conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 21 novembre 2023 à la salle bourgeoisiale du Foyer

St-Germain. Elle a eu une rencontre constructive avec M. Nicolas Beaud, Directeur du Foyer et Mme Justine Catillaz, responsable auprès de la commune pour le Foyer. Nous les remercions de leur disponibilité.

A l'instar des années précédentes, le budget se table sur le taux d'occupation du Foyer St-Germain au 30 septembre de l'année en cours. Il présente un déficit de CHF 15'980.00 pour un total de charges de 4,397 millions.

Un investissement de CHF 90'000.00 est prévu pour le remplacement des fenêtres face « Moléson » et face « Bulle ». Cette dépense est absolument indispensable, car les fenêtres actuelles sont perméables à la pluie et au vent.

L'acquisition d'une table magique « Tovertafel » est prévue. Cet outil va améliorer la qualité de vie des résidents. Il a fait ses preuves au Foyer de Villars-sous-Mont. La commission financière soutient cette acquisition.

**Chers citoyennes et citoyens, nous vous recommandons d'accepter le budget 2024 du Foyer St-Germain ainsi que les investissements prévus et profitons l'ensemble du personnel du Foyer St-Germain pour l'excellent travail accompli.**

**Point 3.2 de l'ordre du jour :**
**Budget de résultats**

**Dominique Bays, Conseiller communal et membre du comité de Direction du Foyer St-Germain** : similairement à 2023, le budget 2024 du Foyer St-Germain table sur un taux d'occupation à **96%**.

Concernant les charges de ce budget 2024, elles atteignent près de **4,4 millions** francs dont le 84% (84,6% en 2023) englobe les salaires. Les produits s'élèvent à 4,38 millions. Ainsi il présente un déficit d'environ **16'000** francs.
Le budget est tout à fait usuel. Le renchérissement des denrées alimentaires a été pris en compte. Concernant l'électricité, nous bénéficions d'un tarif bloqué sur plusieurs années avec un lissage, cela nous permet de faire face à ces coûts qui prennent l'ascenseur.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour remercier au nom du comité de direction et du conseil communal le travail de tout le personnel du foyer st-germain pour nos résidents.

Un merci particulier à M. Michel Ruffieux, membre du comité de Direction du foyer dont le mandat prend fin à la fin de ce mois.

Si vous avez des questions concernant le budget de résultats, M. Nicolas Beaud, Directeur, et moi-même sommes disponibles.

Pas de question, la discussion est close.

**3.3.1 de l'ordre du jour**
**Acquisition d'une table magique « Tovertafel »**

**Dominique Bays, Conseiller communal et membre du comité de Direction du Foyer St-Germain** : cela fait plusieurs années que nous n'avons pas présenté d'investissement au foyer. Le dernier en date est le changement du chauffage à mazout par un chauffage au gaz naturel.

Cette année, nous avons deux objets à vous présenter :

Le Comité de Direction du Foyer et le Conseil Communal vous proposent l'acquisition d'un « Tovertafel », « table magique » ou traduite aussi par « table enchantée » . Ceci dans le but d'améliorer la qualité des soins et la qualité de vie des résidentes et résidents présentant des troubles cognitifs, pour un montant de 12'630 francs.

Vous avez une photo de l'essai concluant de cette table magique par des représentants du foyer St-Germain au home de l'Intyamon. Ce dernier va aussi se doter d'une Tovertafel. Il y a de nombreux jeux qui sont projetés sur la table et qui permettent à la personne âgée de participer. Cet outil innovant pourra être déplacé à l'ouverture de l'EMS de Pringy.

Le montant sera prélevé en totalité par le fonds « don » qui est au bilan.

Le comité de Direction du Foyer et le Conseil communal vous proposent d'accepter ce crédit d'investissement de **12'630** francs.

**Questions :**

**Mme Tania Wiedmer** comprend en quoi cet outil va améliorer la qualité de vie, mais pas en quoi elle va améliorer la qualité des soins des résidents.

**M. Nicolas Beaud**, Directeur, confirme que cette table magique améliore la qualité des soins des résidents, en particulier ceux qui souffrent de la maladie d'Alzheimer. C'est un plus qui peut leur être offert, une interconnexion entre les personnes. C'est une opportunité qui peut être offerte aux familles des résidents qui n'arrivent plus à communiquer avec les résidents.

**Décision : l'assemblée communale approuve l'investissement de CHF 12'630.00 pour l'acquisition d'une table magique « Tovertafel » à l'unanimité.**

**3.3.2 de l'ordre du jour**
**Remplacement des fenêtres face « Moléson » et face « Bulle »**

**Nadine Dafflon, Conseillère communale et membre du comité de Direction du Foyer St-Germain** : le comité de Direction du Foyer et le Conseil Communal vous proposent le remplacement de fenêtres du bâtiment St-Germain. Il s'agit de 27 fenêtres se situant sur la face « Bulle » et de 18 fenêtres sur la face « Moléson ».

Ces fenêtres sont vétustes et elles sont perméables à la pluie et au vent (vous pouvez le constater sur ces quelques photos). C'est un investissement essentiel pour le confort des résidentes et résidents ainsi que pour des économies d'énergie et de chauffage.

Une vision locale a eu lieu cet automne avec le service des biens culturels qui a validé l'échantillon. Nous partons sur des fenêtres à l'ancienne, croisillons collés sur les deux faces.

Le montant de la dépense s'élève à 90'000 francs et sera prélevé dans les liquidités. Une demande de subvention va être demandée. Nous tablons sur une aide maximale de 7.5% donc environ 6'750 francs.

Le Comité de Direction du Foyer et le Conseil communal vous proposent d'accepter ce crédit d'investissement de **90'000** francs.

Pas de question la discussion est close.

**Décision : l'assemblée communale approuve l'investissement de CHF 90'000.00 pour le remplacement des fenêtres face « Moléson » et face « Bulle » à l'unanimité.**

**3.4 de l'ordre du jour :**
**Vote final des budgets du Foyer St.-Germain de résultats et des investissements 2024**

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** : le Comité de Direction du Foyer St-Germain, le Conseil communal et la commission financière vous invitent à accepter le budget de résultats du Foyer St-Germain pour l'année 2024 qui boucle avec un déficit de CHF 15'980.00 ainsi que le budget des investissements qui bouclent avec un excédent de charges de CHF 102'630.00.

**Décision : Les budgets de résultats et des investissements 2024 du Foyer St-Germain sont acceptés à l'unanimité.**

Mesdames et Messieurs, me faisant le porte-parole du Comité de Direction et de la Direction du Foyer St. Germain je vous remercie pour la confiance accordée.

**Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir et le devoir de remercier** le comité de Direction, la Direction, les cadres ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Foyer pour leur inlassable engagement au bien être mérité et chevet de nos personnes âgées vivant une phase souvent difficile que la vie nous impose.
Je souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur noble mission aux profits de nos ainé-e-s.

**Point 4 de l'ordre du jour :**
**Règlement de l'Accueil extrascolaire de Gruyères : présentation des modifications et approbation**

**Dominique Bays, Conseiller communal responsable des écoles :** en assemblée communale du 2 mai 2022, vous avez accepté une modification du règlement scolaire de notre école à la suite de la formation du cercle scolaire réunissant les sites de Gruyères et du Pâquier.

Nos deux communes disposent d'un Accueil extrascolaire ; diverses collaborations et synergies entre ces services nécessitent aussi une harmonisation de leur propre règlement, tout en veillant à une uniformité conforme aux dispositions légales et aux spécificités communales.

Nous allons vous présenter ce soir ce nouveau règlement ; il a été établi en étroite collaboration avec la commune du Pâquier sur la base d'un document type du Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ).

Nous précisons que la nouvelle version présentée ce soir a reçu l'approbation du service juridique de la DFAC, celle du SEJ et même de l'Office fédéral de Surveillance des Prix (Monsieur Prix) et que le même règlement est proposé ce soir à l'assemblée communale du Pâquier. En cas d'acceptation de votre part, il doit être encore approuvé par la Direction de la Santé et des Affaires Sociales (DSAS).

Pour des raisons de commodités, nous vous proposons de nous arrêter uniquement sur les articles nécessitant un commentaire, à moins que quelqu'un souhaite qu'on en fasse une lecture exhaustive.

Est-ce que quelqu'un souhaiterait une lecture globale de ce règlement ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons donc nous arrêter sur quelques articles.

Article 2 : un changement à l'alinéa 1 : les enfants fréquentant le cercle scolaire peuvent être inscrits à l'Accueil. Ce changement provient du fait que des enfants du Pâquier bénéficient de l'ouverture estivale des Barboutsè à Duvillard. Dans un avenir que nous souhaitons le plus tard possible, des enfants de chaque village pourraient être amenés à fréquenter l'Accueil de l'autre commune au cas où il y aurait un déplacement d'élèves d'un site à l'autre.

Article 9 : alinéa 1 : il précise l'ouverture de l'Accueil en y ajoutant que ce service peut être ouvert durant certaines périodes de vacances (à l'heure actuelle, ouverture de l'Accueil durant une dizaine de jours aux vacances d'été).

Article 10 : alinéa 1 : la loi nous impose de fixer un montant maximal de 16 CHF/jour pour les repas.

Article 12 : les devoirs scolaires peuvent être réalisés dans le cadre de l'Accueil tout en relevant à l'alinéa 2 que la responsabilité de l'Accueil n'est pas engagée quant à la qualité ou à l'exécution complète des devoirs.

Article 15 : alinéa 4 : un ajout demandé par le règlement type du SEJ : il concerne les affaires personnelles de l'enfant pour lesquelles l'Accueil n'est pas non plus responsable.

Alinéa 5 : l'ancien règlement précisait qu'en cas d'absence d'un enfant supérieure à 15 minutes à l'heure d'arrivée prévue lors de l'inscription, le personnel de l'Accueil prenait contact sans délai avec les parents ou la personne de référence. Cet alinéa est complété dans ce nouveau règlement qu'en cas de non-réponse des parents ou de la personne de référence, le personnel de l'Accueil est habilité à effectuer des recherches et à prendre toute mesure utile pour retrouver l'enfant (par exemple en s'adressant à la police) et que les frais éventuels qui en découlent sont à la charge des parents.

Alinéa 6 : il en est de même en cas d'accident ou de maladie d'un enfant durant la fréquentation de l'Accueil.

Alinéa 7 est nouveau : cela concerne l'obligation d'annoncer l'autorité de protection de l'enfant si son intégrité physique, psychique ou sexuelle semble menacée.

Voilà, nous avons parcouru ce règlement en insistant sur les modifications ou rajouts particuliers.

Est-ce que quelqu'un souhaiterait des précisions ou des compléments d'information ?

Le Conseil communal vous recommande l'acceptation du nouveau Règlement de l'Accueil extrascolaire.

**Questions :**

**Mme Roser Dénervaud** demande que comprend le montant de CHF 16.00 du prix des repas ?

**Dominique Bays, Conseiller communal** explique que le montant de CHF 16.00 par jour est un prix plafond prévu par la loi. Le prix actuel facturé aux parents s'élève aux alentours de CHF 10.00 et ce tarif comprend le petit-déjeuner, le repas de midi et le goûter.

**Mme Françoise Lambrigger** trouve étonnant qu'au terme de 15 minutes d'absence de l'enfant, les responsables de l'AES alertent la police.

**Dominique Bays, Conseiller communal** informe que l'on s'inquiète, en premier instance, auprès des parents ou de la personne de référence. Si les parents ou la personne de référence ne répondent pas, tous les canaux possibles seront utilisés et ce n'est qu'en dernier recours que la police est appelée.

**Décision : l'assemblée communale accepte les modifications apportées au règlement de l'Accueil extrascolaire de Gruyères à l'unanimité.**

Au mois de septembre, les Barboutsè, notre Accueil extrascolaire, a fêté ses 10 ans d'existence. Je profite de l'occasion pour remercier encore Madame Sharon André Clerc (la responsable) ainsi que ses fidèles collaboratrices de leur travail sérieux et précieux.

J'associe à ces remerciements mes prédécesseurs du Conseil communal ayant eu l'audace (et l'opportunité) de se lancer dans l'ouverture d'un accueil extrascolaire, de la mise à disposition de locaux magnifiques, tout cela pour le bien-être de nos enfants.

Longue vie aux Barboutsè !

**Point 5 de l'ordre du jour :**
**Modification des statuts de l'Association de communes Mobul pour l'intégration de la commune de Gruyères : présentation et approbation**

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** informe l'assemblée que Mobul est une association de communes à but multiples. Celle-ci est aujourd'hui composée des communes de Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz et Vuadens.
Les fonctions de Mobul sont composées de deux volets. D'un côté il y a la communauté régionale des transports, soit le réseau de bus que tout le

monde connaît. De l'autre côté il y a la gestion de projet d'agglomération, dis « PA ».
En revenant sur l'historique de ce dossier, Frédéric Bussard informe l'assemblée que dès janvier 2023, la commune de Gruyères fait déjà partie du périmètre des agglomérations tel qu'établi par le Conseil d'État. Par la suite entre 2022 et 2023 des études d'opportunités ont été effectués auprès de toutes les communes approchées, soit Broc, Marsens, Echarlens et Gruyères. Désormais en fin 2023, c'est tous les législatifs des communes qui se prononcent sur les statuts de l'association.
Par la suite Frédéric Bussard relate les buts et objectifs de l'association soit la collaboration intercommunale la gestion de l'aménagement territorial de l'agglomération, mais aussi l'établissement d'un plan directeur intercommunal et la gestion des transports publics avec la possibilité d'offrir des services à des communes non membres.
Au niveau des conséquences financières, le Conseiller explique la clé de répartition telle qu'elle a été calculée ainsi que les éléments auxquels la commune de Gruyères devrait participer : notamment, il y a l'exploitation des transports publics si la commune en bénéficie, les investissements relatifs au transport public, les investissements relatifs ou mesures de mobilité des plans d'agglomération, les frais d'administration et d'études.
Il précise qu'il va de soi que la commune ne participe qu'aux frais liés aux mesures sur son propre territoire.
En se penchant sur les chiffres, il mentionne que pour la commune de Gruyères, l'impact financier serait de 11'536 francs par année avec une participation complémentaire tous les quatre ans au plan d'agglomération qui eux coûterait 10'000 francs, soit théoriquement environ 2500 francs additionnels par année.
En conclusion, le Conseiller indique que Mobul apporterai à la commune une gestion coordonnée à plus grande échelle pour répondre à davantage de besoin, une amélioration pour le réseau de mobilité douce, une meilleure desserte en transport public, un intérêt des communes actuelles à poursuivre les projets menés, un poids plus considérable avec l'agglomération auprès du canton, l'intérêt général de la coordination et évidemment une vanne de subventionnement de nos infrastructures de mobilité.
Frédéric Bussard fait mention de quelques exemples potentiellement subventionnables sur la commune : les connexions cyclables entre les villages, la mise en conformité des arrêts de bus, les zones 30 dans les quartiers d'habitation, des emplacements complémentaires pour les vélos, des améliorations des itinéraires piétonniers et la création du terminus de la ligne de bus numéro 1, moyennant que la commune souhaite y participer.
Frédéric Bussard rappelle également que lors de cette assemblée seule l'adhésion à Mobul est sujette à décision et donc la participation de Gruyères dans le volet aménagement de l'agglomération. Pour ce qui est des connexions en bus complémentaires, ce sujet sera traité lors d'une prochaine assemblée afin que le législatif puisse se prononcer avec tous les éléments et implications y relatifs.

**Questions** :

**M. Vincent Rime** pose la question de savoir pourquoi l'assemblée communale ne peut pas voter ce soir pour la ligne de bus ? Il rappelle le manque de liaison entre Epagny et Bulle actuellement.

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** précise que la ligne de Bus doit entrée en vigueur en décembre 2024 avec le changement d'horaire CFF. Le volet « ligne de bus » n'était pas suffisamment avancé pour être présenté à cette assemblée communale. Le législatif sera amené à se positionner au printemps 2024 dans le cadre de l'assemblée communale traitant des comptes 2023.

**M. François Kolly** se demande si ce n'est pas un peu précité de mettre ce point à l'ordre du jour de ce soir tant le trafic des bus autour de la Maison du Gruyère à Pringy n'est pas réglé. Il est d'avis qu'il faudrait aussi desservir Moléson-sur-Gruyères.

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** relève que l'objet soumis au vote de cette assemblée communale est justement de na pas se positionner sur la ligne de bus, mais essentiellement sur l'aspect de la mobilité douce et de bénéficier de subvention. La commune pourrait améliorer la situation des arrêts de bus, puis par la suite réfléchir à la ligne de bus. Il note que la ligne de bus Mobul n'est pas prévue desservir la Maison du Gruyère, le canton n'ayant pas pour objectif de subventionner une ligne de bus supplémentaire. Il explique que dans un premier temps, le Conseil communal avait demandé que Mobul arrive jusqu'à Gruyères Ville. L'idée a vite été abandonnée sachant que Gruyères est desservie par le train et le bus. Les réflexions vont aujourd'hui plutôt du côté d'une ligne de bus vers la zone d'activité « en Trême ».

Il explique encore que dans le cadre de Mobul, la commune entend développer la cadence des bus de la ligne Jaun – Moléson-sur-Gruyères. De cette manière, Moléson-sur-Gruyères pourra bénéficier d'infrastructures de mobilité et d'un service de bus plus régulier.

**M. Jean-François Redard** pose la question de savoir si une convention existe entre les TPF et Mobul. Il relève la présence de 4 arrêts de bus à Epagny.

**Frédéric Bussard** répond que les deux arrêts de bus provisoires à Epagny relèvent d'une initiative du canton. Le Service de la mobilité (SMo) a abordé la commune. Il souligne que le dossier n'est pas si simple ; il y a désaccord pour le positionnement de l'arrêt de bus d'Epagny, direction Broc.

**M. Julien Thierry** aimerait savoir si un abri de bus couvert est prévu à Epagny ?

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** confirme qu'un abri de bus sera aménagé à chaque arrêt de bus. Telle est la volonté du Conseil communal.

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** précise encore que les arrêts de bus situés le long des routes cantonales relèvent du canton ; la commune doit financer les ouvrages édilitaires qui les accompagnent, typiquement un abri de bus ou un complément de trottoir.

Il note encore que les TPF sont des prestataires de service pour Mobul comme les TPF sont un fournisseur des prestations au canton. Il indique que les décisions en matière de transport sont prises par le SMo.

**Décision : l'assemblée communale accepte les modifications des statuts de l'Association de communes Mobul pour l'intégration de la commune de Gruyères par 72 oui et 2 abstentions.**

**Point 6 de l'ordre du jour :**
**Association Bassins Versants Haute-Gruyère : création de la nouvelle association par approbation des statuts : présentation et approbation**

**Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable des eaux** : la qualité des eaux superficielles s'est considérablement améliorée depuis les années 1970, en particulier grâce à la construction des stations d'épuration (STEP). Les STEP actuelles de la région ont été construites dans les années 1980, selon les normes de l'époque et n'éliminent que partiellement la pollution, notamment celles traitant les eaux usées (EU) de moins de 10'000 équivalents-habitants[1] (EH). Un assainissement, voire un agrandissement de ces stations est donc obligatoire.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2011, la loi sur les eaux demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale, c'est pourquoi, après consultation, la délimitation des bassins versants (BV) a été fixée par le Conseil d'Etat (CE) en 2014. En fonction des besoins de renouvellement, les opportunités de regroupement ont été priorisées.

Pour la région de la Haute-Sarine et de la Jogne, le CE a prévu de raccorder la STEP de Charmey sur celle de Broc d'ici à 2035.

La régionalisation vise à regrouper l'épuration sur des STEP centrales de taille plus grande. Ainsi, le renouvellement et l'assainissement des installations existantes doit permettre d'augmenter le rendement global de l'épuration, de rationaliser les coûts d'exploitation, de professionnaliser l'exploitation et l'entretien des STEP et d'améliorer la qualité des eaux superficielles nécessaires au bien-être de la population.

Il existe différents modèles d'organisation. Celui retenu par les associations existantes (AICG + AECE) est la « nouvelle association » qui s'applique lorsqu'aucune des associations existantes ne couvre l'entier du territoire. De plus, cette forme est la plus indiquée lorsque la collaboration intercommunale porte sur des engagements, notamment financiers, importants et durables.

Tenant compte de ce qui précède, les comités de l'AICG et de l'AECE demandent aux assemblées communales et aux conseils généraux des douze communes concernées d'accepter les statuts de la nouvelle association à créer, afin de pouvoir organiser l'assemblée constitutive l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) dès le début de l'année 2024. Ceci permettra de débuter enfin l'agrandissement de la STEP de Broc, dont la limite de capacité est dépassée depuis plusieurs années déjà.

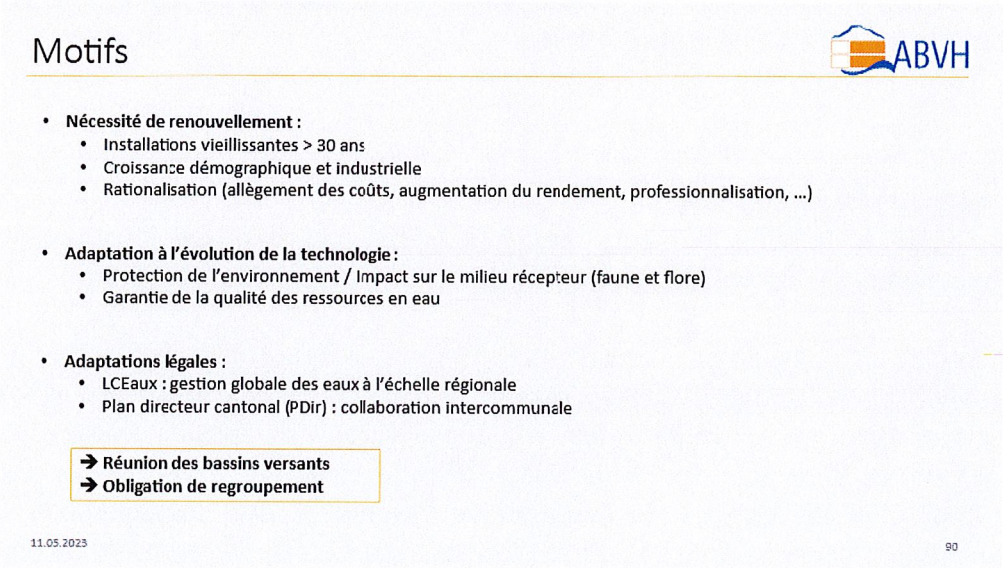


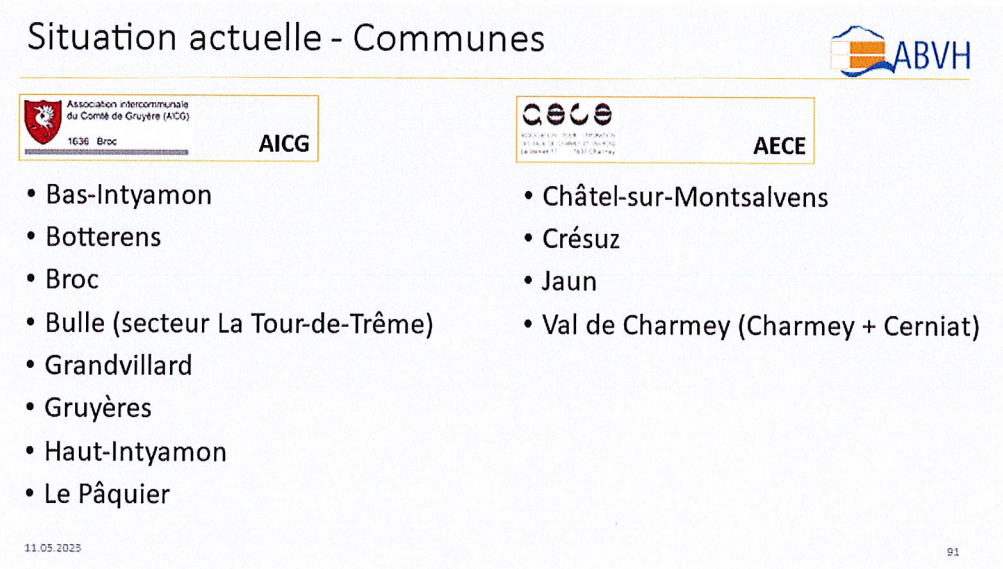

## Exigences dues au regroupement

ABVH

1. **Contractuelles**
   - Adoption des statuts par les législatifs de TOUTES les communes
   - Reprise des actifs/passifs de l'AICG et de l'AECE par la nouvelle association (ABVH)
   - Dissolution des associations AECE et AICG
2. **Financières**
   - Nouvelles clés de répartition
   - Economies d'échelle
3. **Techniques**
   - Modernisation des installations existantes
   - Construction d'une conduite de raccordement

11.05.2023 94

## Equivalents-habitants

ABVH

Association intercommunale du Comté de Gruyère (AICG) 1636 Broc **AICG**

Haute-Sarine (STEP de Broc) : 30'000EH ➔ 45'000 EH

**AECE**

Jogne (STEP de Charmey) : 6'000EH ➔ 13'000EH

**Haute-Gruyère (STEP de Broc) : 58'000 EH**

11.05.2023 95

## Aspects financiers – Plan de financement

ABVH

**Charges de la création de la nouvelle association**

- Les associations existantes (AICG +AECE) supportent ces charges
  - Accompagnement juridique, clé de répartition, site internet, identité visuelle, jetons de présence, traduction, émoluments, ... 30'000

**Financement des études et des investissements ➔ emprunts**

Avant-projet :
- Etude d'avant-projet 118'000
- Choix du mandataire 45'000

Projet :
- Etude de projet / Appels d'offres
- Réalisation / Mise en service xx'xxx'xxx

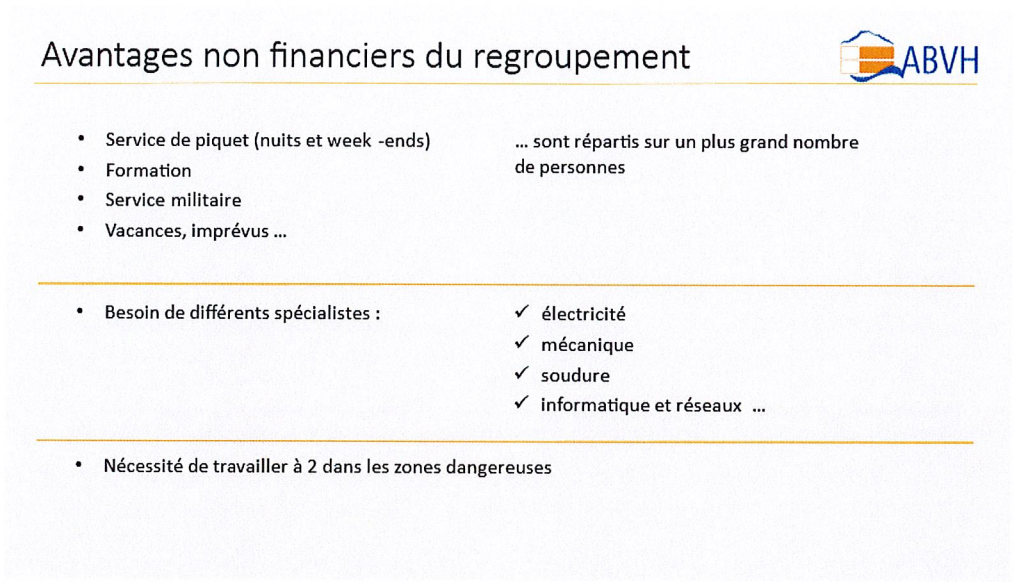


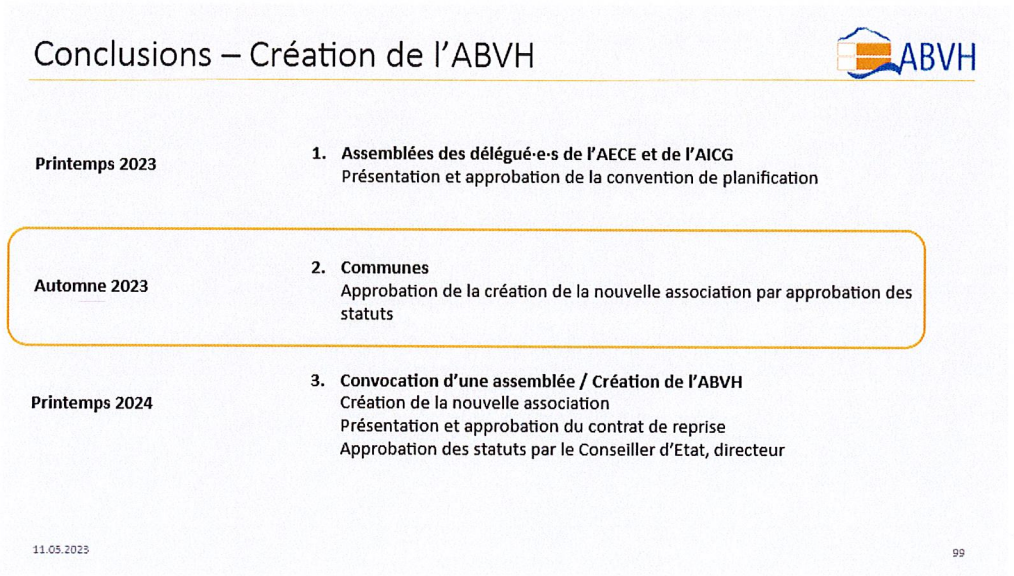


**Jean-François Pasquier, Conseiller communal en charge des infrastructures** : les statuts de la nouvelle association sont quasiment identiques à ceux de l'AICG qui pour rappel, ont été soumis et approuvés par cette assemblée le 12 décembre 2022.

Je vais m'attarder sur les articles les plus pertinents.

### Art. 27 Frais de construction

Les frais de construction des ouvrages communs définis à l'art. 2 sont répartis entre les communes selon deux clés (cf. calcul de la clé dans l'Annexe 1) :

a) Le financement de la conduite de raccordement et du démantèlement de la STEP de Charmey est réparti selon la clé définie à l'Art. 28

b) Le financement des transformations à la STEP de Broc et à la STEP de Charmey (hors démantèlement des installations), ainsi que le turbinage est réparti selon la clé définie à l'Art. 29.

### Art. 28 Conduite de raccordement et démantèlement de la STEP de Charmey

Les charges financières sont réparties entre les communes selon la clé ci-dessous.

| Communes | Clé de répartition pour conduite de raccordement et démantèlement STEP de Charmey |
|---|---|
| Châtel | 5.41 % |
| Crésuz | 6.49 % |
| Jaun | 17.85 % |
| Val-de-Charmey | 70.25 % |
| Bas-Intyamon | 0 % |
| Botterens | 0 % |
| Broc | 0 % |
| Bulle | 0 % |
| Grandvillard | 0 % |
| Gruyères | 0 % |
| Haut-Intyamon | 0 % |
| Le Pâquier | 0 % |
| TOTAL | 100.00 |

## XIII. Annexes

**Annexe 1**
**Critères retenus pour le calcul de la clé de répartition des investissements (Art. 27 des statuts)**

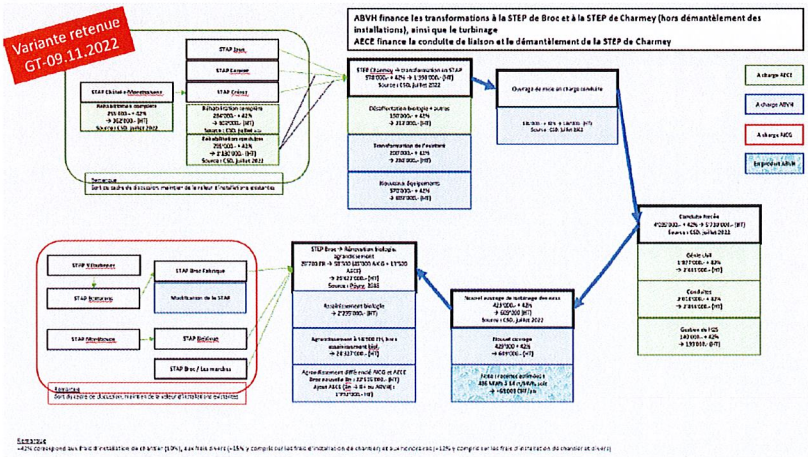


#### a. Principe de base

- A charge de l'AECE :
  - ✓ Nouvelle conduite
  - ✓ Démantèlement de la biologie de la STEP de Charmey
- A charge de l'ABVH :
  - ✓ Transformation de la STEP de Charmey en STAP
  - ✓ Nouvel ouvrage de turbinage à Broc
  - ✓ Assainissement et agrandissement de la STEP de Broc

#### b. Paramètres pris en compte

- Calcul des EH
  - ✓ Selon clés 2021-23, soit les habitants au 31.12.2020
  - ✓ EH moyen

### c. Pondération

- Répartition selon la pondération suivante : 1/3 $EH_{bio}$ – 2/3 $EH_{hydro}$

### d. Amortissements

- Amortissement de la STEP et de ses infrastructures : calcul sur 20 ans.
- Amortissement de la conduite de liaison : calcul sur 80 ans.

### e. Pas de porte

- Pas de porte (CHF 675'000.00) intégré au calcul : en plus pour les communes de l'AECE et en moins pour les communes de l'AICG.

**Jean-François Pasquier** annonce encore que sur la base des calculs qui ont été faits, il n'y aura pas d'augmentation significatives les cinq prochaines années.

**Questions** :

**M. François Kolly** aimerait savoir si, à la suite de ce regroupement, il y aura une taxe d'épuration unique ?

**Jean-François Pasquier, Conseiller communal responsable des infrastructures** répond que Charmey était bénéficiaire par rapport à l'AICG. Charmey gagnait CHF 12.00 par EH, alors que l'AICG CHF 3.00 par EH. Proportionnellement, une petite STEP coûte plus cher en frais d'exploitation et en investissement qu'une grande unité.

Il rajoute qu'aujourd'hui, il n'y a plus de charge d'investissement sur les deux STEP. Il n'y a plus que des charges d'exploitation. Il attire l'attention sur le fait qu'à futur, des dizaines de millions d'investissement devront être consentis pour rendre ces STEP conformes aux normes.

**M. François Kolly** demande qui prendra en charge le remplacement du collecteur principal de l'AICG ?

**Jean-François Pasquier, Conseiller communal en charge des infrastructures** indique que ce sera la nouvelle entité. Chaque bassin versant procèdera à un état de ses propres collecteurs. Puis, les installations devront être remises à neuf. Les frais des investissements futurs seront répartis entre les communes membres selon la clé de répartition proposée ci-dessus.

**Décision : l'assemblée communale approuve les statuts de la nouvelle Association Bassins Versants Haute-Gruyère à l'unanimité.**

**Point 7 de l'ordre du jour :**
**Constitution d'un droit de superficie (DDP) entre la commune de Gruyères et la Fondation Clos-Fleuri**

Objet retiré de l'ordre du jour par décision de la présente assemblée communale

**Point 8 de l'ordre du jour**
**Divers**

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** : avant de vous passer la parole, permettez-moi de vous donner quelques faits et informations sur la situation de quelques dossiers et enjeux actuels qui sont, soit en cours de réalisation, soit occupent de manière plus ou moins intense les membres du Conseil communal.

**Remerciement à Pascal Pasquier Conseiller communal d'avril 2021 à juin 2023, en charge du dicastère de l'agriculture et environnement.**

Au nom du Conseil communal et au nom de l'assemblée, j'ai le plaisir de remercier sincèrement Monsieur Pascal Pasquier qui a œuvré en tant que Conseiller communal responsable de l'agriculture et de l'environnement durant 26 mois soit d'avril 2021 à juin 2023. Pascal Pasquier a décidé de quitter l'exécutif de la commune de Gruyères pour des raisons professionnelles.

Au nom du Conseil communal, reçois ces quelques présents en signe de reconnaissance pour ton engagement en faveur de ta commune. Je te souhaite, cher Pascal, surtout la santé, une belle fin de carrière professionnelle et surtout du plaisir ; du plaisir autour de toi, du plaisir à participer encore aux activités de ta commune, via les associations, groupes d'intérêt peut-être ou via les assemblées communales encore, que tu connais si bien, toi qui en a déjà été un éminent représentant actif et intéressé. Tu as désormais aussi connu l'exécutif de l'intérieur, avec ses riches expériences. Tu auras certainement une vision, une notion, une appréciation nouvelle des yaka ou des faucon...

**Bienvenue à Monique Durussel-Rudaz**

Qui dit départ, dit nouvelle arrivée et dans le cas du départ de Pascal, c'est un retour qui s'est passé, puisque comme vous le savez et je vous l'avais déjà annoncé à l'assemblée du 22 mai dernier, c'est Madame Monique Durussel

Rudaz qui a été élue tacitement en juin dernier. Après son assermentation, elle a rejoint le Conseil communal le 2 juillet dernier.

Merci Monique pour ce nouvel engagement, toi qui avais déjà assumé deux législatures, ancienne Vice-syndique, il faut sans doute un peu de passion et beaucoup de courage pour repartir dans de nouveaux dicastères. Bienvenue Monique.

**Remerciement à Michel Ruffieux membre du comité de Direction du Foyer St.-Germain depuis 2016.**

Avec son engagement et ses compétences en matière d'assurances sociales, M. Michel Ruffieux a grandement apporté ses connaissances au service de l'établissement médico-social du Foyer St.-Germain. Il a œuvré durant plus de 8 ans au comité de Direction avec disponibilité et professionnalisme. Michel Ruffieux a également été membre de la commission financière communale avant d'intégrer le comité de Direction du Foyer St.-Germain.
Merci Michel, et accepte ce petit présent.

**DDP en faveur de la SAG et la société Aéro-Gruyère**

Les nouveaux droits distincts et permanents en faveur de la Société d'Aviation de la Gruyère (SAG) et Aéro-Gruyère ont été signés devant notaire le 22 août 2023. Le dossier est liquidé au niveau administratif.

**Adaptation des tarifs de chauffage à distance (CAD) de GESA dès le 1er janvier 2024**

Je vous annonce que le secteur d'Epagny est entièrement raccordé au CAD depuis la centrale de chauffe de « Pra-Bosson ». Il reste encore un chauffage provisoire à Pringy dans le secteur de la Maison du Gruyère.

A noter encore qu'à partir du 1er janvier 2024, Gruyère Energie SA va ajuster à la baisse le tarif « CAD Gruyères » à savoir que les coûts énergétiques baisseront de 1 ct/kWh.

**Anniversaires 80, 90 et 100**

Je vous annonce que ce mercredi 13 décembre 2023, la commune de Gruyères aura le grand plaisir de fêter une centenaire en la personne de Mme Marie-Thérèse Gachet.

Par ailleurs, en 2024, la commune de Gruyères aura le privilège de célébrer les 100 ans de M. Charles Gansser le 30 mars et de Mme Régina Gachet le 17 août.

Nous aurons encore 5 nonagénaires et 20 octogénaires.

**Catherine Bussard, Vice-syndique en charge de l'aménagement du territoire :** je vais vous communiquer des informations sur les dossiers en cours, à savoir :

**Zone d'activité régionale « En Trême »**
Le 10 novembre 2023, la commune a mis à l'enquête la modification de la zone d'activité régionale « en Trême ». Lors de la consultation publique du 21 novembre, une délégation du Conseil communal a répondu aux questions des personnes intéressées. La mise à l'enquête de 30 jours s'est terminée aujourd'hui.

**PAL et PAD Gare et Maison du Gruyère**
Pour obtenir l'approbation de notre plan d'aménagement local (PAL) ainsi que le plan d'aménagement de détail (PAD) de « Gare et Maison du gruyère », les conditions demandées par le SeCA sont les suivantes :

1. Une mise à l'enquête complémentaire de la zone d'activités régionale, ce qui a été effectué.
2. Une mise à l'enquête de la route d'accès au parking par le dépôt d'un plan des infrastructures de mobilité (PIM) pour le centre de Pringy ainsi qu'un PIM pour l'équipement de détail. (Dossier en préparation)
3. Une mise à l'enquête complémentaire du PAD doit être également déposé en parallèle aux 2 PIM. (Dossiers en préparation)

La demande de permis en cours pour la Maison du gruyère ne peut pas être préavisée avant l'approbation du PAL par la DIME (Département des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement).

Lors d'une séance à la mi-août à Fribourg avec plusieurs services et nos mandataires, nous avons discuté de comment coordonner les procédures pour avancer au mieux dans ce dossier. Une note de cette séance de la mi-août nous a été transmise seulement début novembre. Nous travaillons sur ce projet avec nos mandataires et vous assurons que nous faisons au mieux pour avancer dans ce complexe dossier.

La DIME nous a dit qu'elle traitera le recours sur ce secteur en même temps que le PAD, quand elle aura également tous les éléments de la mise à l'enquête de la route et les procédures PIM (plan infrastructures mobilité).

**Zone de protection de la Colline de Gruyères**
La commune a mis par plusieurs fois à l'enquête des zones à prescriptions particulières pour la zone de protection de la colline (Vers Saussivue-les Chevaliers...). Le but est de pouvoir intervenir sur l'entretien, la transformation des bâtiments.
Aujourd'hui, l'art. 23, zone de protection de la colline du RCU est restrictif sur de nombreux bâtiments qui ne sont pas régis par les secteurs à prescriptions particulières.
Pour donner suite à plusieurs demandes de propriétaires, le Conseil communal souhaite clarifier la situation et permettre à l'ensemble des propriétaires de la colline d'intervenir sur l'entretien et les transformations de peu d'importance sur leurs bâtiments. Nous avons parlé avec le SeCA et les biens culturels : travail en cours.

**ERE, espace réservé aux cours d'eau**
Cet espace réservé aux cours d'eau a fait couler beaucoup d'eau sous les ponts. La commune est concernée en particulier en zone d'activité En Trême, des bâtiments construits sont concernés, ainsi qu'à Moléson. Des discussions doivent encore avoir lieu avec la DIME et d'entente avec l'Etat, nous mettrons les modifications à apporter lors du dépôt final de l'approbation du PAL.

**Moléson**
Depuis l'octroi du permis du télésiège délivré le 6 juin, les travaux pour la construction du télésiège ont été entrepris. Le télésiège est installé, des essais ont eu lieu ces derniers jours. Nous espérons une ouverture pour Noël...avec de la neige. Il reste à mettre un complément d'enquête pour les pistes VTT. Nous sommes en train de revoir ces tracés avec les instances de Moléson.

**RCU**
Avec le bureau Urbasol, la commune est en train d'analyser les modifications qu'elle devra apporter au RCU pour le dossier final d'approbation du PAL.

Je tiens à remercier la commission d'aménagement pour sa collaboration et ses avis pertinents.

Je reste à disposition pour des questions.

**Frédéric Bussard, Conseiller communal en charge de la mobilité** : la commune a remis au budget 2024 un montant de CHF 15'000.00 comme aide à la mobilité. En 2024, la commune participera à raison de CHF 50.00 pour l'achat d'un abonnement de train demi-tarif. La demande de subvention est à adresser à l'administration communale en présentant un justificatif.

**Questions :**

**Pascal Pasquier** demande si le Conseil communal possède des informations relatives au projet de bande cyclable à aménager sur la route cantonale, secteur de « Pra-Riond » ?

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** regrette cette situation. Il confirme qu'un aménagement a été promis par le canton. Il souligne que la commune relance le dossier à chaque contact avec les services cantonaux.

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** fait référence à une discussion avec le contrôleur des routes et selon toute vraisemblance, une bande cyclable est à l'étude sur la montée de la route depuis Broc en direction de la Tour-de-Trême.

**Fabrice Ruffieux** : j'aimerais vous transmettre mon inquiétude par rapport à la sécurité aux abords de l'école de Duvillard. En effet, je vois tous les jours bon nombre d'élèves qui ont de la difficulté à circuler entre les multiples voitures des parents qui viennent conduire leurs enfants à l'école.

Je vous assure, j'ai peur tous les jours.

Je demande simplement de venir voir aux heures de pointe comment cela se passe. Et je pense quand vous aurez vraiment vu la difficulté qu'ont les élèves à se faufiler entre ce bal des voitures qui circulent, vous pourrez aussi le voir dans tout le quartier parce que cela ne suffit pas les places de parc du parking principal.

Je pense aussi que l'utilisation du parc qui se trouve de l'autre côté de la route pose un problème parce que tout le monde traverse n'importe comment ; le passage pour piétons est juste là pour faire très joli. Il ne sert à plus personne. Je vous interpelle par rapport à cela.

Je ne manquerai pas d'être à disposition avec M. Lombardo pour deux, trois petites choses.

Je vous remercie.

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** informe que le Conseil communal a prévu au budget 2024 un montant de CHF 6'000.00 pour une étude de mobilité sur toute la zone et le quartier de Duvillard.

**Pierre Lombardo, Conseiller communal responsable de la police** confirme que le Conseil communal est conscient de la situation. Il mandate le policier communal sur place. Il est d'avis que les parents ne sont pas assez disciplinés et mis à part des sanctions, il n'a pour l'heure pas d'autres solutions à proposer.

**M. François Kolly** demande où en est le projet de commune unique et sur quelle base le Conseil communal a pris position en faveur de cette fusion.

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic** précise que le peuple gruérien devra se prononcer sur une poursuite de l'étude dans le courant du mois de juin 2024. Il confirme que le Conseil communal s'est positionné en faveur. Toutefois la réponse était assortie de réserves. La vision du Conseil communal est à long terme.

**Mme Colette Dupasquier** demande que du gravier soit régulièrement mis le long des chemins pédestres qui accèdent à Gruyères. Ces derniers temps, ils étaient très glissants.

**Frédéric Bussard, Conseiller communal responsable de la mobilité** répond qu'il va être plus attentif à cette problématique.

**Mme Françoise Lambrigger** adresse ses félicitations à l'équipe de voirie qui a très bien dégagé les escaliers qui conduisent du P2 au P1.

**Clôture de l'assemblée**

**Jean-Pierre Doutaz, Syndic lève l'assemblée à 22h00.**

Le Syndic

Jean-Pierre Doutaz

Le Secrétaire général

Daniel Weber